20	29. 06. 2005		B	1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

05349 00222 A 1.

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : ***DUMONT & C°***

Forme juridique : SOCIETE CIVILE SOUS FORME DE SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse : ***Chaussée de Gand*** N° : ***443*** Bte :

Code postal : ***1080*** Commune : ***Bruxelles 8***

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: ***BRUXELLES***

Adresse Internet * :

Numéro d'entreprise ***BE 0474.953.966***

DATE ***30 / 05 / 2001*** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ***27 / 11 / 2004***

et relatifs à l' exercice couvrant la période du 01 / 07 / 2003 au 30 / 06 / 2004

Exercice précédent du 01 / 07 / 2002 au 30 / 06 / 2003

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l 'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

DUMONT Véronique
Rue de L'Ecorcheur 10, 1495 Villers-la-Ville, BELGIQUE
Gérant *Début de mandat : 30/05/2001*

DUMONT Alexandre
Rue de la Pirère 15, 1495 Marbais (Bt.), BELGIQUE
Gérant *Début de mandat : 30/05/2001*

(éventuellement suite page A 1bis.)

Nombre total de pages déposées : ***13*** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : ***7, 11, 13, 16***

Signature (nom et qualité)

gérant

Signature (nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas.

(Contrôlé par ACCON Comptes annuels 2005 incluant la liste des contrôles de la B.N.B. (M.B. 09/03/94, modifié M.B. 30/01/97 et M.B. 12/12/98))

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page A 1 .)

(éventuellement suite page A 1 ter.)

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un reviseur d'entreprise qui n'est pas le commissaire? OUI / NON [1]

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission. (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptable-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	42 188	46 472
I. Frais d'établissement	20	13 397	9 000
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	28 738	37 419
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		1 331
C. Mobilier et matériel roulant	24	410	615
D. Location-financement et droits similaires	25	9 610	14 415
E. Autres immobilisations corporelles	26	18 718	21 058
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	53	53
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	69 387	44 216
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	49 936	44 212
A. Créances commerciales	40	27 023	17 454
B. Autres créances	41	22 913	26 758
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	33	4
X. Comptes de régularisation	490/1	19 418	
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	111 575	90 688

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	21 633	21 133
I. Capital (ann. III)	10	18 600	18 600
A. Capital souscrit	100	18.600	18.600
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	150	125
A. Réserve légale	130	150	125
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	2 883	2 408
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	89 942	69 555
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	36 938	29 919
A. Dettes financières	170/4	36.938	29.919
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	36.938	29.919
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	53 004	39 636
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	14.217	11.017
B. Dettes financières	43	6.030	2.726
1. Etablissements de crédit	430/8	6.030	2.726
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	13.167	7.413
1. Fournisseurs	440/4	13.167	7.413
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	19.590	16.925
1. Impôts	450/3	19.590	16.152
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		773
F. Autres dettes	47/48		1.555
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	111 575	90 688

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffres d'affaires } *mentions*	70	105.782	93.343
Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers } *facultatives*	60/61	90.033	73.862
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	15 925	19 481
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(3.286)	(8.924)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(10.481)	(8.681)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations - , reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(1.463)	(2.926)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649	6.197	9.000
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	6 892	7 950
Perte d'exploitation (-)	64/70		
II. Produits financiers	75		17
Charges financières (-)	65	(3 892)	(4 141)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	3 000	3 826
Perte courante avant impôts (-)	65/70		
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66		
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	3 000	3 826
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680		
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(2 500)	(3 795)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	500	31
Perte de l'exercice (-)	67/70		
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	500	31
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	2.908	2.408
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	500	31
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	2.408	2.377
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(25)	
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	25	
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	(2.883)	(2.408)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	53 153	8355	53
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039		8179		8375	
. Transferts d' une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	53 153	8395	53
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239		8435	
. Transférées d' une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	15 734	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	8 681	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089		8289		8485	
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109		8309		8505	
. Transférés d' une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	24 415	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	28 738	8565	53

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	*18 600*	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	*18 600*	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts sociales s.d.v.n		*18 600*	*186*
		1. Montant non appelé *(rubrique 101)*	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 17

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES		
		1. échéant dans l'année *(rubrique 42)*	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir *(rubrique 17)*	3. ayant plus de 5 ans à courir *(rubrique 17)*
TOTAL	891	***14 217***	***36 938***	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) **GARANTIES** PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des **sûretés réelles** constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89	.....	.....
2. Autres emprunts	90	.....	.....
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899	.....	.....
2. Effets à payer	900	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
2. Rémunérations et charges sociales	904	.....	.....
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes **échues** envers		
a) des administrations fiscales	9072	.....
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	.....

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086		1
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,3	1,0
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	403	1.710
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	3.286	8.924
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621		
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623		
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice	
		1. de l'entreprise	**2. de tiers**
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants :

(éventuellement suite page 17)

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 200.00

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	0,3		0,3 (ETP)	1,0 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	403		403 (T)	1.710 (T)
Frais de personnel	102	3.286		3.286 (T)	8.924 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105			
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120			
Femmes	121			
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205			
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

.....

.....

.....

Ces dérogations se justifient comme suit :

.....

.....

.....

.....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Les règles d'évaluation [~~ont~~] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

.....

.....,

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... *EUR.*

Le compte de résultats [~~ont~~] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

.....

.....

.....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

.....

.....

.....

.....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

.....

.....

.....

.....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

.....

.....

.....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

.....

.....

.....

.....

.....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

.....

.....

.....

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

.....

.....

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... *EUR* de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

.....

.....

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	100,00 - 100,00	-
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
			-	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage *				
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant *				
	L	NR	20,00 - 20,00	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier *				
	L	NR	25,00 - 33,33	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
	L	NR	10,00 - 10,00	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : ..... *EUR.*
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... *EUR.*

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.